

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 janvier 2025

PJJ D'URGENCE POUR MAYOTTE - (N° 772)

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° CE28

présenté par

Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

**ARTICLE PREMIER**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« II. – Pour réaliser la mission prévue au I du présent article, l'établissement public foncier et d'aménagement de Mayotte privilégie en priorité les acteurs publics et privés locaux, et pour ces derniers les petites et moyennes entreprises locales ou des artisans locaux.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement nous souhaitons que la reconstruction de Mayotte se fasse en priorité avec et par les acteurs locaux.

Les acteurs locaux mahorais bénéficient d'une ingénierie locale et de compétences évidentes sur les spécificités et besoins de l'île et de sa population. Si l'aide et la solidarité nationale et extérieure sont évidemment les bienvenues et inconstamment nécessaires, les acteurs locaux doivent être les interlocuteurs privilégiés de l'Etat dans la reconstruction.

Prioriser les acteurs locaux est également indispensable face aux difficultés socio-économiques de Mayotte, largement aggravées par les dégâts causés par le cyclone. Le taux de chômage atteignait déjà 37% de la population et le PIB ne s'élevait qu'à 10 600 euros/habitant contre 38 775 de moyenne nationale ou encore 23 360 à La Réunion. La reconstruction de Mayotte peut être un tremplin à une relance économique de l'île.

Alors que le gouvernement de M. Bayrou a choisit la société Starlink d'Elon Musk, bras droit de Donal Trump pour assurer un wi-fi provisoire, au détriment des sociétés françaises, il revient au législateur de s'assurer que les compétences locales seront prioritaires.